

Annexe 2 : Analyse des règles de catalogage de RDA – Attributs décrivant les entités

1. Points de désaccord avec RDA

Manifestations (description bibliographique) et Exemplaires

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Ponctuation - Titre alternatif	1.7.3	On ne rajoute pas de virgules encadrant la conjonction « ou » dans le cas de titres alternatifs.	mineure	Respect de l'ISBD Langue française
Transcription des nombres inclusifs	1.8.4	Transcrire selon les règles de l'ISBD et mettre des crochets pour signaler les chiffres restitués par le catalogueur.	moyenne	Respect de l'ISBD Identification
Dates approximatives	1.9.2.4	Maintenir la pratique de l'ISBD qui est plus précise et compréhensible indépendamment de la langue du catalogue	moyenne	Respect de l'ISBD
Sources d'information – Livre ancien	2.2.2.2	Maintenir les sources définies par le groupe de travail français sur la description bibliographique du livre ancien	haute	
Sources d'information – Image animée	2.2.2.3 2.2.2.4	Ne pas privilégier l'étiquette qui est peu fiable et souvent très succincte, mais s'appuyer d'abord sur une source qui reflète le produit éditorial (et non l'étiquette).. et qui est souvent plus complète.	haute	Respect de l'ISBD
Transcription du titre – Livre ancien	2.3.1.4	Transcrire les titres intégralement	moyenne	
Transcription du titre – Date ou numéro qui varie d'une livraison à l'autre	2.3.1.4	Maintenir la pratique de l'ISBD : les points de suspension qui signalent l'omission sont omis quand ils seraient placés en début de titre.	mineure	Respect de l'ISBD
Choix du titre propre pour les parties, sections ou suppléments	2.3.1.7	Maintenir la pratique de l'ISBD sur 2 points : * le critère essentiel pour définir la structure du titre est le critère d'autonomie du titre de partie par rapport au titre d'ensemble. * ne pas traiter en titre dépendant la mention de nouvelle série dans une collection non numérotée, mais donner cette information en note	haute	Respect de l'ISBD
Titre d'un document reproduit	2.3.2.3	Traiter toujours le titre de l'édition reproduite comme le titre d'une manifestation en relation (i.e. établir un lien), éventuellement en plus de la transcription comme autre titre (titre parallèle ou complément du titre) conformément à l'ISBD.	haute	Application du modèle FRBR Respect de l'ISBD
Choix du titre propre	2.3.2.4	Maintenir l'alignement sur l'ISBD : choisir comme titre propre	haute	Respect de l'ISBD

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
	2.3.2.5	le titre mis en évidence par la typographie et, à défaut, par l'ordre sur la source d'information retenue		
Titre des oeuvres musicales	2.3.2.8.1	Appliquer l'ISBD intégré : inclure la tonalité, distribution d'exécution, etc. dans le titre également dans le cas des titres liturgiques courants (Te Deum, Stabat Mater, etc.)	moyenne	Respect de l'ISBD
Source du titre parallèle	2.3.3.2	Maintenir l'alignement sur l'ISBD et ne traiter comme titre parallèle qu'un titre dans une autre langue ou écriture figurant sur la même source que le titre propre	haute	Respect de l'ISBD
Transcription des titres parallèles	2.3.3.3	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs titres parallèles dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Complément du titre	2.3.4	Maintenir la possibilité de pouvoir forger un complément du titre pour tous les types de ressources	moyenne	Respect de l'ISBD
Transcription des compléments du titre	2.3.4.3	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs compléments du titre dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Titre précédent	2.3.7	La France a décidé de ne pas mettre constamment à jour la description des ressources intégratrices, mais de baser la description sur la présentation originale (ou la plus ancienne) de la ressource intégratrice.	majeure	Évite de mettre constamment à jour les notices ⇒ gain de temps
Mentions de responsabilité	2.4.1.1	Maintenir dans la Manifestation la transcription des mentions de responsabilité pour les interprètes. (Cela n'empêche pas de les citer à nouveau associées à l'Expression, mais sans transcription cette fois. Voir 7.23.1.3)	majeure	
Transcription des mentions de responsabilité	2.4.1.4	Toujours signaler l'omission d'informations dans la transcription d'une mention de responsabilité	moyenne	Respect de l'ISBD
Transcription des mentions de responsabilité	2.4.1.6	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs mentions de responsabilité dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	moyenne	Respect de l'ISBD
Mentions de responsabilité parallèles	2.4.2.4	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs mentions de responsabilité dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Désignation de l'édition	2.5.2.3	Préciser les règles à appliquer en France pour la musique notée (en articulation avec le traitement de la présentation musicale). Dans RDA, Le traitement des informations relatives à la	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
		musique notée, tel qu'il ressort des exemples, est erroné. En outre, on peut contester l'analyse FRBR (reprise par RDA <i>cf</i> § 7.13 Form of notation) qui met la présentation musicale au niveau de l'Expression et non de la Manifestation.		
Mentions de responsabilité relatives à l'édition	2.5.4.3	Préciser les règles à appliquer en France pour la musique notée (en articulation avec le traitement de la présentation musicale). Dans RDA, Le traitement des informations relatives à la musique notée, tel qu'il ressort des exemples, est erroné.		
Mention de publication	2.8	Pour le livre ancien, une adresse fictive doit pouvoir être restituée dans la zone de l'adresse et pas uniquement en note, afin d'attirer tout de suite l'attention sur le fait que l'adresse est fictive et indiquer l'adresse correcte (si on la connaît). Cela concerne aussi bien le lieu de publication (<i>cf</i> 2.8.2.3) que le nom de l'éditeur (<i>cf</i> 2.8.4.3) et la date de publication (<i>cf</i> 2.8.6.3).	moyenne	
Plusieurs lieux de publication	2.8.2.4 2.8.2.5	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs lieux de publication dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Lieu de publication inconnu	2.8.2.6	Conserver l'abréviation latine normalisée [s.l.]	mineure	Respect de l'ISBD
Lieux de publication parallèles	2.8.3.3	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire des lieux de publication parallèles dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Plusieurs noms d'éditeurs	2.8.4.6	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire plusieurs noms d'éditeurs dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Éditeur inconnu	2.8.2.6	Conserver l'abréviation latine normalisée [s.n.]	mineure	Respect de l'ISBD
Noms d'éditeurs parallèles	2.8.5.3	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire des noms d'éditeurs parallèles dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
Date de publication inconnue	2.8.6.6	Maintenir l'obligation de donner une date, même approximative	majeure	Respect de l'ISBD
Date de copyright	2.11	Donner aussi (et de manière systématique) la date de protection ou de copyright au niveau de l'Expression. En effet, la date de protection des phonogrammes relève normalement de l'Expression, car elle correspond à un	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
		enregistrement et non à une publication. RDA a bien un élément « Date de l'Expression » (§ 6.10), mais la rédaction n'y mentionne pas la date de protection Même remarque pour la date de copyright qui relève aussi du niveau de l'Expression (et non de la Manifestation)		
Mention de collection	2.12	Pour le traitement de la collection principale, dans le cas d'une sous-collection ou d'une section, suivre l'ISBD qui donne ces informations en note.	majeure	Respect de l'ISBD
Compléments du titre parallèles pour une collection	2.12.4.4	Suivre les mêmes critères que l'ISBD et transcrire des compléments du titre parallèles dans l'ordre indiqué par la typographie et la mise en page	mineure	Respect de l'ISBD
ISSN de la collection	2.12.8.3	Transcrire en note l'ISSN d'une collection principale	majeure	Respect de l'ISBD
Nouvelle série dans le cas de collections non numérotées	2.12.10.4	Dans le cas de collections non numérotées, indiquer en note la mention de nouvelle série.	haute	Respect de l'ISBD
Note	2.20	La répartition des notes entre les entités du modèle FRBR est contestable. En particulier, on peut contester la pertinence de traiter certaines informations (illustration, bibliographie, annexes, etc.) au niveau de l'Expression	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Note sur les attributions	2.20.3.3	Selon le modèle FRBR, la note sur les attributions devrait être au niveau de l'Œuvre et non de la Manifestation. Sinon, cela oblige à répéter l'information dans toutes les manifestations et on perd l'avantage d'une structuration FRBR.	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Type de médiation	3.2.1.3	Maintenir l'alignement sur l'ISBD <u>au-delà de 3 média présents</u> dans une ressource. En effet, il n'y a pas de possibilité d'indiquer de manière globale une ressource multimedia multisupport. Selon la logique de RDA, on détaille chaque média présent dans la ressource pour permettre des requêtes précises sur chaque média ... et répondre aux besoins des utilisateurs. C'est précis, mais c'est lourd... En cela, RDA diffère de l'ISBD qui autorise « multiple media » pour les ressources qui combinent plus de trois media. Mais cette liste a été définie en coordination avec les éditeurs et fait partie de RDA/ONIX framework ; c'est un outil d'interopérabilité.	majeure	Évite de donner une énumération de média qui semble fastidieuse et inutile ⇒ gain de temps MAIS ⇒ perte d'interopérabilité

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Type de support	3.3.1.3	Pour les ressources audiovisuelles, les termes ne sont pas assez précis. Il faut combiner plusieurs valeurs (voir aussi §3.19.3.3.) pour dire qu'on a affaire à un CD audio, etc. La liste semble aussi limitée pour les ressources imprimées où l'on a le choix qu'entre « feuille » et « volume ». → Retenir l'option de définir une liste nationale de termes à ajouter ou à substituer aux termes de la liste figurant en 3.3.1.3	majeure	Plus grande précision MAIS ⇒ Perte d'interopérabilité
Désignation du type d'unité matérielle	3.4.1.5	Exception à maintenir pour le livre ancien : la description matérielle reflète les subdivisions logiques (tomes, parties, etc.) et jamais les divisions matérielles en volumes, la reliure intervenant <i>a posteriori</i> . Une même édition peut se présenter en 2 ou 3 volumes, selon les choix des possesseurs.	moyenne	
Atlas	3.4.2.5	Maintenir et développer l'analyse française qui distingue clairement contenu/présentation matérielle En effet, ici se pose la question de l'articulation entre le contenu (atlas) et la présentation matérielle (1 volume) où RDA maintient une certaine confusion que l'analyse française souhaite clarifier	haute	<i>Une réflexion française générale est nécessaire</i>
Importance matérielle de l'image fixe	3.4.4.2	Définir une liste nationale de termes à ajouter ou à substituer aux termes de la liste figurant en 3.4.4.2. En effet, La liste mélange des catégories techniques (photographie, dessin) et des typologies (affiches, cartes postales, etc.). Il faut rendre obligatoire la polarité (cf § 3.14) pour être cohérent avec la description minimale française.	moyenne	
Pages non numérotées	3.4.5.3	Maintenir la pratique actuelle : indication du nombre de pages non numérotées en chiffres arabes et entre crochets	mineure	
Nombre de planches	3.4.5.9	Maintenir l'obligation de signaler entre crochets le nombre de planches non numérotées	mineure	
Volumes avec pagination continue	3.4.5.17	Additionner les séquences de pages liminaires (en chiffres romains) des différents volumes.	mineure	
Dimensions des cassettes	3.5.1.4.3	Les dimensions standard devraient être omises pour les cassettes.	majeure	Pratique strictement française évite de donner une information qui peut être déduite du type de support ⇒ Gain de temps

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
				MAIS ⇒ Perte d'interopérabilité
Type d'enregistrement	3.16.2.3	Définir un nouvel élément au niveau de l'Expression ? « Original type of recording » ??? En effet, Il s'agit ici de l'enregistrement de la ressource décrite, en utilisant une liste contrôlée. On peut en outre donner des informations sur l'enregistrement d'origine. Mais l'enregistrement d'origine relève de l'Expression. RDA mélange ici les attributs de deux entités FRBR.	majeure	
Mono/Stéréo	3.16.8	Définir un nouvel élément au niveau de l'Expression ? « Original configuration of playback channels » ??? Ici encore, les caractéristiques (mono/stéréo) de l'enregistrement d'origine relèvent de l'Expression. RDA mélange ici les attributs de deux entités FRBR.	majeure	

Oeuvres et Expressions

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Construction du point d'accès	5.1.4	Ne pas imposer d'ordre entre le nom du créateur et le titre de l'Oeuvre : c'est de créer la relation qui est important	haute	Structure de points d'accès et affichage des liens dans les SIGB
Éléments fondamentaux	5.3	Compléter les éléments obligatoires : - titre - identifiant - références numériques (opus et/ou n° catalogue thématique)	haute	
Éléments fondamentaux	5.3	Pour les oeuvres cartographiques, mettre l'échelle au niveau de l'Oeuvre ; elle doit pouvoir aussi figurer au niveau de l'Expression si elle varie dans certaines éditions de la carte.	haute	Interprétation divergente du modèle FRBR
Objectifs	6.0	Les règles ne permettent d'identifier les différentes expressions d'une oeuvre musicale ou audio-visuelle, car les interprétations particulières ne sont pas correctement identifiées	majeure	

Article initial	6.2.1.7	Maintenir l'article initial (et l'exclure de l'indexation) L'enfant et les sortilèges <i>et non</i> Enfant et les sortilèges	haute	
Sources	6.2.2.2 6.2.2.4	Pour les oeuvres postérieures à 1500, la source principale doit être les ouvrages de référence	moyenne	
Sources	6.2.2.2 6.2.2.5	Pour les oeuvres antérieures à 1501, la source principale doit être les listes IFLA	majeure	
Langue du titre	6.2.2.5	Pour les oeuvres de l'Antiquité, créer des formes parallèles <ul style="list-style-type: none"> - dans la langue originale - dans la langue du catalogue - en latin pour les oeuvres de l'Antiquité grecque (titre conventionnel) 	haute	
Cycles	6.2.2.6	Où situer une anthologie ? ou une édition critique de plusieurs textes ? Si le l'éditeur de l'anthologie est au niveau de l'Expression, quelle est l'Oeuvre ? et se résume-t-elle à un titre commun à plusieurs Expressions ?	majeure	Interprétation peu claire du modèle FRBR
Partie(s) d'une oeuvre	6.2.2.9 6.14.2.7 6.28.2	La question des parties (isolées ou en éditions partielles) est complexe et demande d'être testée et évaluée. Créer une notice d'Oeuvre pour chaque partie d'une oeuvre qui a fait l'objet d'une publication séparée (que sont titre soit significatif ou non) En revanche, dans le cas de publications contenant plusieurs parties d'une oeuvre (consécutives ou non), ne pas créer d'oeuvres factices et préférer le traitement alternatif : Titre de l'Oeuvre complète, suivi de « Sélections » ; créer des accès aux parties jusqu'à trois parties présentes.	mineure	
Date de l'Oeuvre	6.4.1	Préciser la nature de la date associée à l'Oeuvre : création, 1 ^{ère} publication, 1 ^{ère} représentation ou diffusion	mineure	
Type de contenu	6.9.1.3	Ajouter « Multimedia »	moyenne	Cohérence avec l'ISBD
Langue de l'Expression	6.11	Préciser à quoi s'applique la langue (langue originale, traduction, sous-titres)	moyenne	Plus grande précision
Autre caractéristiques de l'Expression	6.12	Il manque la mention d'interprétation. Chaque nouvelle interprétation est une nouvelle expression	haute	Mise en oeuvre du modèle FRBR
Oeuvres musicales – Sources	6.14.2.2	Donner la priorité aux catalogues thématiques, catalogues d'oeuvres, éditions de référence.	haute	
Compilations d'oeuvres musicales portant des numéros	6.14.2.8.5	Ne pas créer d'oeuvres factices et préférer le traitement alternatif :	mineure	

consécutifs		Titre générique (Oeuvres, Symphonies, etc.) suivi de « Sélections » ou créer des accès à chaque oeuvre jusqu'à trois oeuvres présentes.		
Distribution d'exécution	6.15.1.3	Maintenir l'ordre des éléments définis par la norme française, en particulier l'ordre alphabétique dans l'énumération des instruments à l'intérieur des familles d'instruments	moyenne	Plus grande simplicité
Tonalité	6.17	Remplacer la désignation anglo-saxonne (C minor) par la désignation française (do mineur)	mineure	
Textes liturgiques	6.23.2.8	Faire référence au document IFLA sur les textes liturgiques pour le choix du titre	haute	
Textes sacrés - Bible	6.23.2.9	Distinguer entre Bible hébraïque et Bible chrétienne. Préciser aussi le canon pour la Bible chrétienne	moyenne	Plus grande précision
Textes sacrés - Talmud	6.23.2.10	Distinguer entre Talmud de Babylone et Talmud de Jérusalem	moyenne	Plus grande précision
Oeuvres liturgiques anonymes	6.23.29.3	Définir des points d'accès compréhensibles pour le chant grégorien (<i>à faire</i>) Renseigner systématiquement et de manière homogène l'attribut « Forme de l'Oeuvre » ???	moyenne	Besoin de clarté et de simplicité
Date de l'Expression	6.24	La date de publication d'un fac-similé ne relève pas de l'Expression, mais de la Manifestation	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Oeuvres collectives	6.27.1.3	Pour les périodiques, le point d'accès privilégié est le titre et non l'auteur/titre Pour les autres oeuvres collectives, le point d'accès privilégié devrait avoir la structure Titre / Créateur(s). Combien de créateurs citer ? Jusqu'à trois ???	moyenne	
Compilations	6.27.1.4	Le titre collectif est généralement un titre de Manifestation et ne doit pas remplacer l'accès aux oeuvres contenues. Ne créer des titres forgés que lorsque la compilation est faite par l'établissement et n'a pas de titre (cas du traitement en recueils)	moyenne	Interprétation divergente du modèle FRBR
Variantes pour les titres de parties	6.27.4.3	Pour les parties ayant un titre significatif, il ne semble pas nécessaire de créer systématiquement des variantes de titre sous la forme Titre commun. Titre dépendant, puisqu'il y a les liens Tout/partie entre l'oeuvre complète et chaque partie. La règle semble créée pour des systèmes ne gérant pas les liens.	moyenne	Mise en oeuvre du modèle FRBR
Variantes pour les titres de compilations d'oeuvres	6.27.4.4	Donner les titres des Manifestations comme des variantes du titre de l'Oeuvre n'a pas de sens au regard du modèle FRBR. La règle semble créée pour des systèmes ne gérant pas les liens.	moyenne	Mise en oeuvre du modèle FRBR
Points d'accès pour les parties	6.28.2	Créer le point d'accès directement au titre de la partie s'il est	haute	Relations tout/partie du modèle

d'une oeuvre musicale		significatif et autonome		FRBR
Arrangements, transcriptions, etc. traités comme des Expressions	6.28.3.2.1	Considérer comme une nouvelle Oeuvre un arrangement qui possède un numéro de catalogue thématique ou d'opus, ou s'il est effectué par le compositeur lui-même	haute	
Réattributions	6.28.4.	L'ancienne attribution ne doit pas être gérée comme un simple renvoi d'exclusion dans la notice d'autorité correspondant à la nouvelle attribution. Chaque attribution devrait donner lieu à la création d'une notice d'autorité, ces notices étant liées entre elles.	moyenne	
Expression	7	D'une façon générale, tout ce qui concerne le niveau expression semble être mis en vrac comme s'il n'y avait systématiquement qu'une seule expression d'une seule oeuvre dans une ressource, alors qu'il peut y avoir <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs oeuvres contenues et leurs expressions (cas très fréquent dans les enregistrements sonores) - plusieurs expressions pour une même oeuvre (par ex. les différentes versions linguistiques d'un film sur un DVD vidéo) De plus, l'enregistrement d'une interprétation donnée n'est jamais identifié en tant que tel, avec toutes les informations s'y rapportant (interprètes, date, lieu, durée...).	majeure	Mise en oeuvre du modèle FRBR
Thèse	7.9.1.3	Conserver la structure de la note de thèse définie par la norme Z 44-050	mineure	Plus grande précision
Illustration	7.15	L'illustration ne relève pas de l'Expression. Elle appartient soit au niveau de l'Oeuvre (oeuvre conçue comme illustrée, ou bien une autre oeuvre en relation l'oeuvre textuelle qu'elle illustre <i>a posteriori</i>), soit au niveau de la Manifestation avec une mention d'illustration (et le nombre de pages de planches)	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Contenu annexe	7.16	La présence de bibliographie ou d'index ne relève pas de l'Expression. Elle appartient soit au niveau de l'Oeuvre, soit au niveau de la Manifestation avec la pagination associée.	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Couleur	7.17	Ici encore il y a confusion entre les entités : selon les cas, cette information peut s'appliquer à l'Oeuvre (film, image fixe), à une Expression (film colorisé), à la Manifestation (couleur des titres et des initiales d'un livre ancien), voire à un Exemplaire.	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Présentation musicale	7.20	La présentation musicale relève majoritairement de la Manifestation et non de l'Expression.	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR

		Il ne faut garder au niveau de l'Expression que la réduction..		
Durée	7.22	Préciser la durée pour chaque expression de chaque œuvre et pas la durée totale. La durée totale relève de la Manifestation	haute	Interprétation divergente du modèle FRBR
Interprètes	7.23	Il faut associer les interprètes à chaque expression de chaque œuvre. La transcription de la mention des interprètes sur la ressource relève de la Manifestation	haute	Interprétation divergente du modèle FRBR
Échelle	7.25	La transcription de l'échelle qui est dans « additional scale information » devrait être dans la Manifestation. Au niveau de l'Œuvre on devrait avoir : les données mathématiques sous forme normalisée	majeure	Interprétation divergente du modèle FRBR
Arrangements (œuvres musicales)	Annexe J	Distinguer les différents types d'arrangements : harmonisation, orchestration, réduction, transcription		Plus grande précision

Personnes

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Remarque générale	9	Il ne semble pas possible d'adopter RDA en l'état en ce qui concerne les noms de personnes, car celles-ci ne tiennent pas compte des usages nationaux et de notre culture historique (par exemple, les noms de nos reines, qui ont vraiment régné et ne sont pas "consorts")		
		Dire qu'on se reporte aux <i>Names of persons</i> de l'IFLA et aux fichiers d'autorité nationaux pour établir les formes retenues.	majeure	
		RDA ne semble pas tenir compte de la confidentialité nécessaire à certaines informations (adresse, état-civil, pseudonymes)	majeure	
Initiales et acronymes	8.5.6	Respecter la présentation de la source	mineure	
Noms écrits en caractères non-latins	9.2.2.5.3	Maintien de la distinction forme internationale en caractères originaux /forme internationale translittérée /forme courante	majeure	interopérabilité (cf VIAF)
Noms écrits en caractères non-latins	9.2.2.5.3	Utiliser les normes de translittération ISO		
Nom de femme mariée construit à partir du nom du mari	9.2.2.9.4	Conserver le titre de courtoisie en élément rejeté et non en qualificatif de fonction La Ferrière, Madame Balthasar de <i>et non</i> La Ferrière, Balthasar de, Madame		Plus grande clarté

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Terme indiquant une relation familiale associé à un nom de famille	9.2.2.9.5	Appliquer les usages nationaux. Pour les noms français, conserver dans la forme privilégiée du nom les dates biographiques pour distinguer des homonymes Dumas, Alexandre (1802-1870) <i>et non</i> Dumas, Alexandre, père		
Saints	9.2.2.9.6	Maintenir l'entrée dans l'ordre direct, i.e. au prénom Thomas More (saint) <i>et non</i> More, Thomas, Saint		
Membres de maisons royales qui ne règnent plus	9.2.2.13	Privilégier la forme patronymique du nom, avec un renvoi depuis le titre de noblesse Orléans, Henri d' (1908-1999) (forme rejetée): Paris, Comte de <i>et non</i> Paris, Henri		
Noms ne contenant ni patronyme, ni titre de noblesse	9.2.2.18	Ne pas introduire de ponctuation artificielle Chrétien de Troyes <i>et non</i> Chrétien, de Troyes		
Noms composés d'initiales ou de lettres séparées	9.2.2.21	Respecter la forme du nom telle qu'elle se présente (avec n étoiles ou n points) J*** W***** <i>et non</i> J. W.		Concerne surtout le livre ancien
Nom composé d'un prénom précédé d'un titre de courtoisie	9.2.2.23	Ce sont des pseudonymes. Maintenir le titre de courtoisie comme premier élément du nom Tante Marie <i>et non</i> Marie, Tante		
Noms citant le nom d'une autre personne	9.2.2.24	Distinguer différents cas : veuves, voir 9.2.2.9.4 noms d'emprunt pseudo- désignés par la tradition Pour les noms d'emprunts, maintenir la règle française Zola, Émile (auteur prétendu)		

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Noms fondés sur une expression	9.2.2.25	Conserver l'article et transcrire dans l'ordre direct Une girouette inamovible <i>et non</i> Girouette inamovible		
Consorts de personnes royales	9.4.1.4.2	Extension abusive d'un cas de droit anglo-saxon (inconnu dans l'histoire de France)		
Titres religieux	9.4.1.8	Ne pas utiliser les abréviations des ordres religieux chrétiens dominicain <i>et non</i> O.P.		Meilleure compréhension Confort de l'utilisateur

Familles

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Membre célèbre de la famille	10.6.1.3	Ne pas entrer le nom du membre le plus éminent de la famille dans la forme retenue de la famille, mais faire un lien du nom de personne à la notice de la famille Trouver un qualificatif pertinent (par ex., famille d'imprimeurs) ou bien des dates pour distinguer des familles homonymes		

Collectivités

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Chiffres dans les noms de collectivités	11.2.2.25.1 11.4.2.3 11.6.1 p. 127 11.13.1.8 p. 151-152	Transcrire toujours en chiffres arabes		Simplicité d'application
Articles initiaux	11.2.2.8	Maintenir l'article initial dans le nom d'une collectivité	moyenne	
Patriarcats et diocèses d'Orient, ordres religieux	11.2.2.5.4	Retenir le nom officiel de l'Église ou de l'ordre Ordre des Prêcheurs <i>et non</i> Dominicains	haute	
Collectivités subordonnées	11.2.2.14	Accès direct au nom de la collectivité subordonnée si son nom est significatif. Ne pas créer artificiellement un nom de collectivité hiérarchisée. Stanford University Archives <i>et non</i> Stanford University. Archives BBC Political Research Unit <i>et non</i> British Broadcasting Corporation. Political Research Unit	haute	
Localisation de la collectivité	11.3.3.3	Uniformiser la localisation et ajouter toujours le nom du pays		

Lieux

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Langue du nom de lieu	16.2.2.6	Donner la forme dans la langue et l'écriture originale et, en forme parallèle, l'exonyme officiel en français Pour les noms de lieux utilisés en qualificatifs de localisation, les gérer grâce à des liens dans le point d'accès, pour éviter la multiplication des formes parallèles	haute	Interopérabilité

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Localisation	16.2.2.9 et 16.2.2.10	Maintenir l'exception française que RDA ne pratique pas : localiser au département et non au pays Cette exception de localisation (localiser à une subdivision administrative et non au pays) est pratiquée par RDA pour 7 pays : déjà appliquée en France pour les États-Unis, elle pourrait être étendue. Dans un souci d'internationalisation, adopter la double localisation pour les pays où l'on pratique la localisation à la subdivision administrative : France et États Unis dans un premier temps. Vierzon (Cher, France)		
Forme des qualificatifs de localisation	16.2.2.9.2	Ne pas utiliser d'abréviations		
Lieux dans les villes	16.2.2.13	Traiter le quartier en subdivision de la ville Paris (France). Quartier latin et non Quartier latin (Paris, France)		
Formes abrégées	16.2.3.4 16.2.3.5	Ne pas utiliser de forme abrégée dans la forme retenue, mais privilégier la forme officielle		

2. Modifications acceptées pour s'aligner avec RDA

Manifestations (description bibliographique) et Exemplaires

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Éléments fondamentaux	1.3	Selon une logique analogue à celle utilisée dans le FD Z 44-073, rendre obligatoires les mentions de responsabilité permettant d'identifier une Expression		Multiplication des points d'accès ⇔ plus de travail
Plusieurs noms dans une mention de responsabilité	2.4.1.5	Indiquer le nombre de noms omis en utilisant les chiffres arabes (et non le nombre écrit en toutes lettres) [et 6 autres]		
Mention de production	2.7	Utiliser cet ensemble d'éléments pour les documents non publiés		Evite toute ambiguïté avec une mention de publication
Taille des polices de caractères	3.13.1.3	Ajout intéressant		

Personnes

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Objectifs et principes	8.2	Il faudrait préciser les sources pour tous les types d'informations figurant dans une notice d'autorité (créer une sous-zone pour indiquer les sources au niveau de chaque zone ?).		Plus précis, mais plus lourd
Personne ayant plusieurs identités	9.2.2.8	Quand une personne a utilisé plusieurs identités, on fait autant de notices que d'identités : c'est une bonne chose en catalogage courant, mais difficile à établir en catalogage rétrospectif en particulier pour un auteur décédé et qui a écrit sous de multiples identités (Cf Boris Vian, B. Traven etc)		Multiplication des notices d'autorité Plus grande précision

Collectivités

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Gouvernements de collectivités officielles	11.2.2.21	<p>Utile pour organiser les publications d'une collectivité officielle Il faudra définir les limites : pour quel type de collectivités ? Jusqu'à quel niveau descendre ?</p> <p>Comme on est dans une collectivité, la sous-vedette doit être le nom de la mandature (présidence, pontificat) et non la fonction exercée) Portugal. Présidence (1996–2006 : Sampaio) <i>et non</i> Portugal. Président (1996–2006 : Sampaio)</p>	haute	<p>Plus grande précision Plus grande clarté MAIS Multiplication des notices : une par présidence ou par pape ⇒ Plus de travail</p>

3. Questions insuffisamment abordées dans RDA

Manifestations (description bibliographique) et Exemplaires

Règles	Paragraphe dans RDA	Remarque	Importance	Impact
Description globale	1.5.2	couvre la description en recueils factices. Mais on peut regretter qu'il ne soit plus fait allusion à ce type de traitement ensuite.		
Description hiérarchique	1.5.4	Grâce à ce type de description qui s'apparente à la description à niveaux, RDA permet de décrire une carte dans une série (avec une notice pour la carte ET une notice pour la série). Mais on peut regretter l'absence totale d'exemples, même plus loin dans le texte de RDA.		
Transcription des nombres	1.8.3	Maintenir une exception pour le livre ancien : Transcrire tels quels les nombres écrits en toutes lettres.		
Formule introductive	2.3.1.6	Maintenir une exception pour l'image fixe, car a règle est trop générale et ne s'applique pas à l'affiche		
Ressources dépourvues de titre	2.3.2.10	Maintenir une exception pour les placards, affiches, estampes : transcrire les premiers mots du texte et les éléments significatifs		
Mention d'édition	2.5	RDA n'aborde pas du tout le cas de l'image fixe et ne traite pas des tirages et des états		
Mention d'édition	2.5	Pour le livre ancien, cet élément n'est utilisé que dans le cas où le catalogueur intervient pour numéroter une édition (mention donnée entre crochets). En règle générale, les informations relatives à l'édition sont transcrites avec les informations relatives au titre.		
Mention des données mathématiques		RDA n'aborde pas du tout la <u>transcription</u> des données mathématiques (échelle et projection) au niveau de la Manifestation, telles qu'elles figurent sur la ressource décrite. Les données mathématiques ne sont traitées qu'au niveau de l'Expression, mais il s'agit alors de formes normalisées.		
Mentions de responsabilité relatives à l'édition	2.5.4.3	Pour l'image fixe, il faudrait ajouter le tireur d'une photographie (dans le cas de retraitage).		

Règles	Paragraphe dans RDA	Remarque	Importance	Impact
Domaine d'application d'une mention de production	2.7.1.4	Compléter la liste pour y ajouter en particulier : dessin, daguerréotype.		
Date de dépôt légal		Il manque un élément correspondant à la date de dépôt légal. A créer pour respecter la réalité de l'édition française.		
Titre propre de la collection	2.12.2.3	Il manque des exemples pour les cartes et les images fixes, en particulier <ul style="list-style-type: none"> - pour les de séries cartographiques - pour les suites d'estampes 		
Identifiant d'une Manifestation	2.15.1.4	Prévoir le cas de la photographie et élargir l'éventail des sources pour les identifiants : outre les marques et les agences, prévoir les créateurs qui assignent des identifiants.		
Numéro de thèse		Considérer le numéro de thèse comme un identifiant de l'Expression semble l'option la plus conforme au modèle FRBR.		
Identifiant d'un Exemplaire	2.19.1.4	Il faut également prévoir le cas d'un identifiant d'exemplaire qui est un numéro à l'intérieur d'une collection particulière Exemples : Hennin, 345 ; De Vinck, 20588		
Description matérielle	3	Revoir et développer les référentiels pour certains types de ressources. En particulier, pour l'image fixe, les listes sont incomplètes et incohérentes.		
Caractéristiques des sillons	3.16.5	Il manque des informations importantes comme « gravure verticale » ou « gravure horizontale » ? Or cela détermine le choix de l'appareil de lecture.		
Annotations manuscrites		Le cas d'une ressource imprimée qui porte des ajouts manuscrits, quand l'intérêt est dans ces ajouts, n'est pas abordé. Par exemple, annotations géographiques manuscrites sur une carte imprimée en vue de sa révision. Normalement, cela devrait être traité au niveau de l'exemplaire. Voir § 3.21 Item-specific carrier characteristic		
Couleur		Les informations sur la couleur sont absentes de la description matérielle. Dans RDA, la couleur est traitée comme un attribut de l'Expression. Voir § 7.17 Colour content)		

Oeuvres et Expressions

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Titre de l'Oeuvre	6.2	Les oeuvres iconographiques et cartographiques sont très peu représentées		
		Comment traiter les recueils d'images ?		
		Il manque les incipit des oeuvres musicales		
Variantes du titre d'une Oeuvre musicale	6.14.3.5	Les surnoms des Oeuvres musicales ne sont pas traités en tant que tels		
Attributions douteuses ou incertaines	6.27.1.8	La notion d'auteur présumé est absente de RDA !		
Musiques traditionnelles		Comment remplacer les titres de forme (très pratiques pour ce genre de musique) : [Traditions. Népal. Tibétains] Renseigner systématiquement et de manière homogène l'attribut « Forme de l'Oeuvre » ???		
Différentes versions et révisions d'une oeuvre musicale		Faut-il les considérer comme des expressions d'une même oeuvre ? ou comme de nouvelles oeuvres ? et dans quel cas ? RDA est muet sur ce point.		
Mention d'interprétation	7	Elle ne figure pas dans les attributs de l'Expression, alors que c'est une caractéristique majeure des expressions des oeuvres musicales	majeure	Interprétation divergente du modèleFRBR
Caractéristiques de l'enregistrement d'origine	7.18	Où indique-t-on les caractéristiques de l'enregistrement d'origine (mono, acoustique etc.) par rapport à celles qui relèvent de la manifestation ?		
Enregistrements sonores	7	Où sont les producteurs phonographiques et les dates de protection qui leur sont associées ? Ils devraient figurer au niveau de l'Expression		

Personnes

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Pseudonymes collectifs	8.1.2	Approfondir le cas où il y a plusieurs personnes sous le nom		

Familles

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Éléments d'identification pour les familles	10	Il manque le champ d'activité et les dates d'activité pour les familles (artistes, photographes, etc.)		

Lieux

Règles	Paragraphe dans RDA	Choix français	Importance	Impact
Noms de lieux	16	RDA n'aborde que les noms de pays, divisions administratives ou villes. Les noms de toponymes naturels (cap, mont, cours d'eau etc.) ne sont pas traités.		
Relations entre lieux		Les relations (avant/après ; terme générique/terme spécifique ; voir aussi) ne sont pas abordées pour les lieux.		
Entités géographiques historiques		RDA n'aborde pas les entités géographiques historiques		